

facile, j'en suis sûr, d'imposer une limite au revenu visé par cette disposition. Je me permets même d'indiquer que, si nous placions cette limite maximum à \$8,000 par année, nous assurerions à la moyenne des Canadiens une protection suffisante sans causer de préjudice à personne.

D'après le Bureau de la statistique, la durée normale de la vie au Canada est de 66·29 ans pour les femmes et de 62·95 pour les hommes. Le dégrèvement que je préconise ne saurait donc priver le pays de très fortes sommes. Cependant, il permettrait à notre ministre des Finances de faire ce que bien peu d'autres en aucun pays ont réussi à accomplir, c'est-à-dire donner à tous les citoyens l'espoir qu'un jour il leur sera permis de faire la nique à ses favoris. Il n'en faudrait sans doute pas davantage pour prolonger la vie de chacun d'au moins quelques années.

Tous les jours, nous adoptons de nouvelles mesures afin d'assurer aux vieillards une sécurité financière régie par l'Etat. Ne devrions-nous pas songer aussi à ces Canadiens qui préfèrent assurer eux-mêmes cette sécurité qui leur vaudra plus de fierté et de contentement, à moins de frais pour le pays?

Le Gouvernement favorise les régimes de pensions et d'assurance, il permet au contribuable de déduire, de son revenu imposable, sa cotisation annuelle. Toutefois, le fisc perçoit un impôt sur les prestations de retraite. Ne serait-il pas plus logique d'assujettir ces cotisations à l'impôt mais de permettre à l'intéressé qui vit assez longtemps pour profiter du fruit de ses épargnes, d'en jouir entièrement et non pas seulement de ce que lui laissera le grand percepteur des impôts, après le partage des dépouilles?

Le Canada ne devrait-il pas reconnaître qu'un homme a supporté sa juste part du fardeau financier du pays quand il a contribué au fisc dans la pleine mesure de ses ressources pendant 40 ans? Ne devrait-il pas y avoir quelque allègement d'impôt à partir de ce moment afin que les quelques mortels assez heureux pour avoir échappé à la Faucheuse puissent aussi éviter le scalpel de nos spécialistes en amputation du ministère du Revenu?

Le ministre possède, je crois, des chiffres lui indiquant qu'il y a un peu moins de 6 p. 100 des sexagénaires du pays qui ont suffisamment de revenu pour être assujettis à l'impôt. Personne, j'en suis sûr, ne réchignera parce que 6 p. 100 des sexagénaires auront une vieillesse un peu plus fortunée, encore moins le ministre des Finances dont l'apparence physique nous porte à croire qu'il jouira lui-même du dégrèvement pendant de nombreuses années.

D'aucuns semblent croire, à la Chambre, que nos certificats flambant neufs de citoyenneté devraient s'accompagner de certificats flambant neufs du Trésor, bons pour \$20 par mois, la vie durant. Le ministre a le pouvoir d'accorder, en plus des droits de citoyenneté, un autre droit, celui d'une vieillesse exempte d'impôts et une imposition mitigée pour les personnes d'âge mûr.

J'espère que les deux iront bientôt de pair. Cette dualité de droits infusera aux Canadiens plus de confiance dans leur avenir que les prophéties pessimistes de l'apôtre d'un commonwealth ou d'un crédit qui n'a rien de social, si ce n'est peut-être que ses promesses servent de jetons à des jeux de société, au cours de réunions mondaines.

M. PERCY C. BLACK (Cumberland) : Pour ma part, le ministre des Finances (M. Abbott) qui a présenté le budget ne s'inspire que des sentiments bienveillants. Je crains toutefois qu'il n'ait ravi à la Nouvelle-Ecosse un poste qui lui revient de droit, car cette province a fourni à l'Etat des ministres des Finances d'une haute compétence, comme son prédécesseur, le ministre actuel de la Justice (M. Ilsley) de même que l'honorable James Layton Ralston, l'honorable E. N. Rhodes, l'honorable W. S. Fielding et sir Charles Tupper. Le budget est pour l'année 1947-1948, soit la troisième depuis la fin de la guerre. Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé pendant la guerre et de l'excellente position que nous occupons, par comparaison avec celle des autres pays du monde. Il importe que le niveau du revenu national soit élevé; il faut le maintenir élevé si nous voulons acquitter la note administrative. Mais la ménagère des familles à revenu modique ou moyen est de plus en plus persuadée qu'une forte proportion de l'augmentation de revenu dont a parlé le ministre se trouve absorbée par la majoration du prix des articles qui entrent dans le budget familial.

Les dépenses ordinaires du Gouvernement se sont accrues de 200 millions de dollars en 1946-1947. Le présent exposé budgétaire indique que, pour l'année en cours, dix-sept ministères ont déjà augmenté leurs dépenses, sans les crédits supplémentaires encore à venir. Le Gouvernement semble aimer frapper d'impôts pour faire face à des dépenses rapidement croissantes et pour le compte des gouvernements provinciaux, qui voudraient exploiter certains de ces domaines d'impôts à leurs propres fins.

La diminution de l'impôt sur le revenu plaira à un grand nombre; elle s'imposait puisque les dépenses de guerre ne sont plus nécessaires. Les bénéficiaires sont les contribuables des paliers supérieurs. Ils ont dû acquitter de lourds impôts, et peu nombreux